

433

PRIORITE P 1

Remis au télex à 11 h 50

Note BIO (77) 102 aux Bureaux nationaux  
c. c. aux Membres du Groupe - Directeur général DG I - Service "Relations  
avec les délégués de la Commission" DG VIII

---

CONSEIL "DEVELOPPEMENT"

Les Ministres du Développement qui se réuniront le 23 mars retrouveront à leur ordre du jour les thèmes habituels de leurs réunions : aide aux pays non associés, aide alimentaire, coordination des politiques de coopération.

Ils procéderont toutefois, avant d'aborder ces sujets, à un échange de vue général sur les perspectives dans le domaine de la coopération au développement (à la demande de la délégation néerlandaise).

1. Aide financière aux pays non associés

A la demande du Conseil, la Commission a saisi les Ministres d'un projet de règlement et d'une communication définissant de façon précise (voir BIO COM (77) 61 du 1/2/77) les objectifs et les modalités de l'aide financière et technique aux PVD non associés. L'an dernier le Conseil avait accepté avec beaucoup de réticences que soient engagés les crédits (20 MUC) votés par le Parlement dans le cadre de ses pouvoirs budgétaires et n'avait accepté l'inscription de nouveaux crédits pour 1976 (45 MUC) que sous l'expresse réserve d'une décision définissant cette nouvelle politique, décision à prendre à l'unanimité sur la base de l'art. 235 du Traité.

Cette unanimité ne sera sans doute pas facile à réaliser. Tout d'abord, et c'est la plus grosse difficulté, pour une délégation l'accord de principe sur une aide aux PVD non associés (accord qui remonte à une résolution de 1974) n'implique pas une politique d'ensemble, systématique et permanente de la Communauté, mais des actions exceptionnelles décidées au coup par coup par le Conseil, actions à réaliser de préférence par le canal d'organisations financières multilatérales et non par interventions directes.

En admettant que cette difficulté soit surmontée les Ministres devront encore se mettre d'accord sur les modalités de gestion de l'aide et en particulier sur la répartition des responsabilités entre les instances du Conseil et la Commission.

En tout état de cause, le Conseil ne prendra pas demain de décision finale, celle-ci devant être précédée d'une concertation avec le Parlement.

./.

2. Aide alimentaire

Sur ce sujet il est probable que les discussions porteront essentiellement sur les critères de sélection des pays bénéficiaires de l'aide alimentaire de la Communauté, l'un des points soulevés pour le mémorandum britannique d'octobre 1976 sur la politique d'aide alimentaire.

Il reste à savoir si les Ministres prendront le temps d'examiner également de façon approfondie le programme indicatif triennal proposé par la Commission en septembre dernier (COM (76) 452 final du 14/9/76) à la suite d'une décision de principe du Conseil en faveur d'une planification à moyen terme de l'aide communautaire.

3. Coordination des politiques de coopération

Le Conseil devrait se prononcer sur un projet de résolution concernant la coordination des actions de la Communauté et des Etats membres en matière d'aides d'urgence et humanitaires. Ce projet de résolution, qui fait suite à une initiative néerlandaise, vise à renforcer l'efficacité et la cohérence des dispositifs communautaires et nationaux d'intervention destinés à faire face aux conséquences de catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence.

Amitiés,

M. SANTARELLI

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes that form a recognizable name.

PRIORITE P 1

Remis au télex à 10 h 00

Note BIO (77) 102 (suite 1 et fin) aux Bureaux nationaux  
c. c. aux Membres du Groupe - Directeur général DG I - Service "Relations  
avec les délégués de la Commission" DG VIII

---

CONSEIL DEVELOPPEMENT

1. Coordination des politiques de développement

Le Conseil a entendu un rapport de M. Cheysson sur les progrès réalisés dans ce domaine. Outre les efforts accomplis dans le cadre des négociations internationales, M. Cheysson a noté les résultats très satisfaisants obtenus dans la coordination entre Communauté et Etats membres dans les pays ACP : cette coordination pourra s'étendre à l'avenir aux projets régionaux, de même qu'à certains aspects particuliers tels que la coopération triangulaire. M. Cheysson a annoncé par ailleurs que la Commission soumettra incessamment au Conseil une première communication sur les implications réciproques des politiques externes et des politiques internes de la Communauté.

Le Conseil a adopté une résolution invitant la Commission à le saisir d'ici juillet de propositions tendant à mettre en place un dispositif de coordination des aides d'urgence (entre actions communautaires et actions nationales). Il est à noter que les actions communautaires sont loin d'être négligeables dans ce domaine : elles ont représentés en 1976 une dépense de 70 millions d'UC.

2. Aide financière aux PVD non associés

Le Conseil n'a pu parvenir à un accord sur la proposition de la Commission visant à fonder sur un règlement cette nouvelle politique de la Communauté : l'opposition d'une délégation à cette formule n'a pas permis de réunir l'unanimité exigée par l'art. 235 du Traité.

L'affaire a donc été renvoyée à la prochaine session étant entendu que d'ici là, la Commission préparera des suggestions quant à l'utilisation des 45 MUC inscrits au budget 1977.

3. Aide alimentaire

Aucun progrès n'a pu être réalisé sur la programmation triennale de l'aide alimentaire, programmation impliquant au moins la fixation des quantités minima de l'aide attribuée pour les différents produits.

./.

Constatant que sur ce point chaque réunion du Conseil Développement se solde par un échec, M. Cheysson a estimé préférable de retirer la proposition de la Commission.

4. Relations entre la Communauté et les Organisations non gouvernementales d'aide au développement

Le Conseil a pris acte du rapport établi par la Commission (ce rapport vous sera communiqué).

5. Echange de vue général

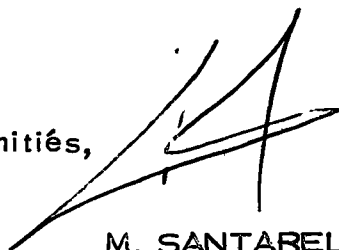
Le Conseil Développement est convenu de procéder au moins une fois par an à un débat d'orientation sur un thème d'ordre général.

Les délégations communiqueront à la Commission leurs suggestions à ce sujet.

La prochaine session est envisagée pour le mois de juin.

FIN

Amitiés,



M. SANTARELLI